

Délibération N°DL2023_068_1

Objet - Modifie et remplace pour erreur matérielle la délibération DL2023_068 - Approbation du Compte Administratif 2022 - Budget Général Terres du Lauragais

L'an deux mille vingt-trois, le quatre avril à 17 heures 00, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du vingt-huit mars, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Villefranche de Lauragais, sous la présidence de M. Christian PORTET

Membres titulaires présents

ADROIT	Sophie	GLEYES	Lison	ROS NONO	Francette
AVERSENG	Pierre	GRAFEUILLE-ROUDET	Valérie	ROUGÉ	Cédric
BARTHES	Serge	GUERRA	Olivier	ROUVILLAIN	Thierry
BIGNON	Christine	LATCHE	Catherine	SAFFON	Sébastien
BODIN	Pierre	MALMAISON	Patricia	SIORAT	Florence
BOMBAIL	Jean-Pierre	METIFEU	Marc	STEIMER	John
BOURGAREL	Roger	MILHES	Marius	TOUJA	Michel
BRESSOLLES	Pierre	MOUYON	Bruno	VERCRUYSSSE	Sandrine
CAMINADE	Christian	MOUYSET	Maryse	VIVIES	Sylvie
CANAL	Blandine	NAVARRO	Karine	ZANATTA	Rémy
CASES	Françoise	PEDRERO	Roger		
CASSAN	Jean-Clément	PEIRO	Marielle		
CASTAGNE	Didier	PERA	Annie		
CAZENEUVE	Serge	PIC NARDESE	Lina		
CESSES	Evelyne	PORTET	Christian		
CLARET	Jean-Jacques	POUILLES	Emmanuel		
DARNAUD	Guy	POUS	Thierry		
De LAPLAGNOLLE	Axel	RAMADE	Jean-Jacques		
FEDOU	Nicolas	RAMOND	Patrice		
FIGNES	Jean-Claude	REUSSER	Isabelle		

Membres suppléants représentant un titulaire

BOUTET	Laurent	Représente M. ROUQUAYROL Pierre-Alain
DELHON	Jacques	Représente M. IZARD Christian
HEDIN	Philippe	Représente Mme ESCRICH-FONS Esther

Membres titulaires absent(e)s ou excusé(e)s

ARPAILLANGE	Michel	FAURE-GIRARDIN	Christel	OBIS	Eliane
BARRAU	Valery	FERLICOT	Laurent	PALLEJA	Patrick
BENETTI	Mireille	GUAGNO	Antoine	RANC	Florence
BREIL	Christophe	HEBRARD	Gilbert	RIAL	Guilhem
CALMEIN	François	IZARD	Christian	ROBERT	Anne-Marie
CALMETTES	Francis	KONDRYSZYN	Serge	ROUGÉ	Cédric
CAZELLES	Jean Pierre	LABATUT	David	ROUQUAYROL	Pierre-Alain
COLOMBIES	Christophe	LEBRUN	Guillaume	RUFFAT	Daniel
CROUX	Christian	LELEU	Laurent		
DAYMIER	Marie-Gabrielle	MAHCER	Abdelrani		
De La PANOUSE	Geoffroy	MIQUEL	Laurent		
DUMAS-PILHOU	Bertrand	Mir	Virginie		
ESCRICH-FONS	Esther	NAUTRE	Eva		

Pouvoirs

ARPAILLANGE	Michel	Procuration à Mme GLEYES Lison
CALMEIN	François	Procuration à Mme NAVARRO Karine
CAZELLES	Jean Pierre	Procuration à M. ROUGÉ Cédric
CROUX	Christian	Procuration à M. POUS Thierry
De La PANOUSE	Geoffroy	Procuration à M. POUILLES Emmanuel
HEBRARD	Gilbert	Procuration à Mme SIORAT Florence
KONDRYSZYN	Serge	Procuration à M. BARTHES Serge
LELEU	Laurent	Procuration à M. AVERSENG Pierre
OBIS	Eliane	Procuration à M. METIFEU Marc
ROBERT	Anne-Marie	Procuration à M. FEDOU Nicolas
RUFFAT	Daniel	Procuration à Mme REUSSER Isabelle

Nombre de membre nécessaire pour le quorum : 42

Nombre de membres titulaires présents : 50

Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 3

Nombre de membres ayant une procuration : 11

Secrétaire de Séance : Monsieur GUERRA Oliver

Nombre de votants : 63

Monsieur le Président rappelle que le compte administratif reprend l'ensemble des opérations du budget primitif et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances du Budget des Terres du Lauragais pour l'exercice 2022.

Monsieur le Président donne la parole au doyen d'âge afin de présenter le compte administratif 2022 des Terres du Lauragais qui est conforme avec le compte de gestion du receveur.

Le Percepteur de Revel a émis un avis favorable à leur conformité.

Compte administratif 2022 Budget TERRES DU LAURAGAIS					
	Dépenses		Recettes		Résultat de clôture (+/-)
	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	
Investissement	7 149 880,34 €	4 223 605,64 €	7 149 880,34 €	4 933 569,71 €	709 964,07 €
Fonctionnement	30 898 006,40 €	28 726 346,69 €	30 898 006,40 €	32 441 613,64 €	3 715 266,95 €
Résultat global de clôture					4 425 231,02 €

Il est proposé aux membres du Conseil Communautaire d'approuver le compte administratif 2022 du Budget Général des Terres du Lauragais, tel que présenté ci-dessus.

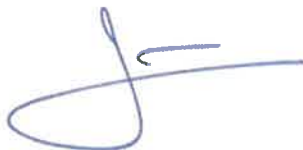
Monsieur le Président ne prend pas part au vote conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et se retire pour le vote,

**Le Conseil de Communauté,
Où l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, décide avec un vote contre et 62 votes pour:**

- D'APPROUVER le compte administratif 2022 du Budget Général Terres du Lauragais, tel que présenté ci-dessus.
- D'AUTORISER Madame la 3^{ème} vice-présidente à signer toutes les pièces nécessaires afférentes à cette affaire.
- D'ADRESSER une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

**Le secrétaire de séance
GUERRA Olivier**



**La 3^{ème} Vice-Présidente,
CANAL Blandine**

